Procedure file

Informations de base

DEC - Procédure de décharge	2016/2160(DEC)	Procédure terminée
Décharge 2015: budget général UE, Service européen pour l'action extérieure (SEAE) Sujet 8.70.03.05 Décharge 2015		

Acteurs principaux

Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	CONT Contrôle budgétaire		08/08/2016
		JÁVOR Benedek	
		Rapporteur(e) fictif/fictive	
		MARINESCU Marian-Jean	
		IVAN Cătălin Sorin	
		CZARNECKI Ryszard	
		THEURER Michael	
		VALLI Marco	
		ALIOT Louis	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères		08/09/2016
		BALČYTIS Zigmantas	
	DEVE Développement	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	INTA Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	AFCO Affaires constitutionnelles	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Budget	GEORGIEVA Kristalina	

Evénements clés

11/07/2016	Publication du document de base non-législatif	COM(2016)0475	Résumé
04/10/2016	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
22/03/2017	Vote en commission		
30/03/2017	Dépôt du rapport de la commission	A8-0122/2017	Résumé
26/04/2017	Débat en plénière		
27/04/2017	Résultat du vote au parlement		
27/04/2017	Décision du Parlement	T8-0152/2017	Résumé
27/04/2017	Fin de la procédure au Parlement		
29/09/2017	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	2016/2160(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CONT/8/07214

Portail de documentation

Document de base non législatif		COM(2016)0475	11/07/2016	EC	Résumé
Avis de la commission	AFET	PE594.061	02/02/2017	EP	
Projet de rapport de la commission		PE593.846	06/02/2017	EP	
Document de base non législatif complémentaire		05876/2017	17/02/2017	CSL	Résumé
Amendements déposés en commission		PE600.917	07/03/2017	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0122/2017	30/03/2017	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0152/2017	27/04/2017	EP	Résumé

Acte final

Budget 2017/1620
JO L 252 29.09.2017, p. 0124 Résumé

Décharge 2015: budget général UE, Service européen pour l'action extérieure (SEAE)

OBJECTIF : présentation par la Commission des comptes annuels consolidés de l'Union européenne pour lexercice 2015 étape de la procédure de décharge 2015.

Analyse des comptes des institutions de lUE Service européen daction extérieure.

Rappel juridique : le présent document de la Commission porte sur les comptes consolidés de lUnion européenne relatifs à lexercice 2015 élaborés sur la base des informations fournies par les institutions et organismes de lUE, conformément à larticle 148, par. 2, du règlement financier applicable au budget général de lUnion.

1) Gouvernance et principes budgétaires : la gouvernance organisationnelle de lUnion se compose dinstitutions, agences et autres organes de lUE. Ses institutions principales, en ce sens quelles sont responsables de lélaboration des politiques et de ladoption des décisions, sont le Parlement européen, le Conseil européen, le Conseil et la Commission.

Le budget de lUE finance un large éventail de politiques et de programmes mis en uvre dans toute lUE. Conformément aux priorités fixées par le PE et le Conseil dans le contexte du cadre financier pluriannuel (CFP), la Commission gère des programmes, des activités et des projets spécifiques sur le terrain.

La Commission élabore le budget, et le Parlement et le Conseil lapprouvent normalement à la mi-décembre, conformément à la procédure visée à larticle 314 du TFUE.

Selon le principe de léquilibre budgétaire, le total des recettes doit, pour un exercice financier donné, être égal au total des dépenses (crédits de paiement).

Recettes de lUE : lUE dispose de deux grandes sources de financement: les ressources propres et les recettes diverses. Les ressources propres comprennent les ressources propres traditionnelles (comme les droits de douane), la ressource fondée sur la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et la ressource fondée sur le revenu national brut (RNB). Les recettes diverses découlant des activités de lUE (par exemple, les amendes pour des infractions aux règles de concurrence) représentent normalement moins de 10% des recettes totales. Les ressources propres représentent de loin la majeure partie du financement de lUnion européenne.

Dépenses des institutions de lUE : les dépenses opérationnelles des institutions se présentent sous différentes formes en fonction de la manière dont les crédits sont dépensés et gérés.

Depuis 2014, la Commission classe ses dépenses comme suit:

- gestion directe: exécution directe du budget par les services de la Commission,
- gestion indirecte: la Commission confie certaines tâches dexécution du budget à des organismes de droit européen ou de droit national, tels que les agences de l'UE,
- gestion partagée: méthode dexécution du budget par laquelle les tâches sont déléguées aux États membres. Environ 80% des dépenses relèvent de ce mode de gestion qui englobe des domaines tels que les dépenses agricoles et les actions structurelles.

Comptes annuels consolidés de lUE : le présent document de la Commission porte sur les comptes consolidés de lUE relatifs à lexercice 2015 et détaille la manière dont les dépenses par institution de lUE ont été effectuées. Les comptes annuels consolidés de lUE apportent notamment des informations financières sur les activités des institutions et autres organes de lUE sous langle du budget et de la comptabilité dexercice. Ils présentent par ailleurs les principes comptables applicables à la comptabilité du budget européen (en particulier, consolidation).

Le document présente également les acteurs financiers en jeu dans la mécanique budgétaire (comptable, ordonnateur et auditeur interne,) et rappelle leurs rôles respectifs dans le contexte des tâches de contrôle et de bonne gestion financière.

Audit et procédure de décharge : les comptes annuels de lUE et la gestion des ressources sont contrôlés par la Cour des comptes européenne, son auditeur externe, qui, dans le cadre de ses activités, établit pour le Parlement européen et le Conseil:

- un rapport annuel sur les activités financées par le budget général, contenant ses observations sur les comptes annuels et les opérations sous-jacentes;
- un avis, fondé sur ses audits et figurant dans le rapport annuel sous forme de déclaration dassurance, sur i) la fiabilité des comptes et ii) la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes concernant à la fois les recettes perçues auprès des redevables et les paiements aux bénéficiaires finals.

La décharge constitue le volet politique du contrôle externe de lexécution budgétaire et se définit comme la décision par laquelle le Parlement européen, sur recommandation du Conseil, «libère» la Commission pour sa gestion dun budget donné en clôturant la vie de ce budget. Cette procédure de décharge peut donner lieu à 3 situations: i) loctroi, ii) lajournement ou iii) le refus de la décharge.

Le document apporte en outre une série de tableaux et indications techniques chiffrées portant sur : i) le bilan financier ; ii) le compte de résultat économique ; iii) les flux de trésorerie ; iv) des annexes techniques liées aux états financiers.

2) Exécution des crédits du Service européen dactions extérieure (SEAE) de lUE pour lexercice 2015 : le document comporte également une série dannexes chiffrées dont les plus importantes concernent lexécution budgétaire. Concernant les dépenses du Service européen daction extérieur, le tableau sur lexécution financière et budgétaire de cette Institution indique que les crédits de paiements pour le SEAE en 2015 se sont élevés à 920 millions EUR, exécutés à hauteur de 85,53%.

En ce qui concerne lexécution budgétaire du SEAE, les informations tirées du «Rapport annuel dactivités» indique que lexercice 2015 a principalement été marqué par les éléments suivants:

- consolidation du Service daction extérieure et amélioration de la gouvernance interne ;
- ouverture dune Délégation de lUE à Téhéran, en Somalie (avec le déplacement de la Délégation de Nairobi à Mogadishu) ;
- mise en uvre de lobjectif demployer au moins un tiers de diplomates des États membres au sein de lInstitution ;
- stabilisation du réseau de Délégations de lUE (aucune délégation na été fermée mais aucune autre na été créée) : les délégations du Liberia, de Sierra Leone, de Guinée Conakry et du Nigeria ont été affectées par la crise Ebola et certaines ont dû être évacuées ;
- amélioration de la gestion administrative des Délégations et formation du personnel.

Le rapport évoque enfin la mort de Ronny Piens, membre du SEAE, tué à Bamako (Mali) victime dune attaque terroriste.

Décharge 2015: budget général UE, Service européen pour l'action extérieure (SEAE)

S'appuyant sur les observations contenues dans le rapport de la Cour des comptes, le Conseil appelle le Parlement européen à octroyer la

décharge à l'ensemble des institutions de l'Union sur l'exécution de leur budget respectif pour l'exercice 2015.

Le Conseil note avec satisfaction que les dépenses de fonctionnement et les dépenses connexes des institutions et organes de l'UE sont demeurées exemptes d'erreur significative et que le niveau d'erreur estimatif relevé par la Cour pour ce domaine politique a baissé, pour s'établir à 0,6%. Il constate avec satisfaction que la Cour n'a mis en évidence aucune faiblesse significative dans les systèmes examinés.

Le Conseil prend toutefois note du nombre limité d'erreurs détectées par la Cour, notamment dans les procédures de recrutement et de passation de marchés ainsi que dans la gestion des allocations versées au personnel.

Le Conseil déplore également les défaillances observées par la Cour au sein du Service européen pour l'action extérieure, notamment en ce qui concerne les procédures de passation de marchés pour les contrats de faible valeur sous la responsabilité des délégations.

Il regrette que les systèmes de surveillance et de contrôle dans les délégations ne soient pas encore tout à fait solides et fiables. Il invite le Service européen pour l'action extérieure à améliorer ses orientations en matière de conception, de coordination et d'application des procédures de marchés publics et de sélection qui sont organisées par les délégations, et à offrir plus de possibilités de formation pour ses agents dans les délégations afin d'éviter que des manquements analogues ne se produisent à l'avenir.

Décharge 2015: budget général UE, Service européen pour l'action extérieure (SEAE)

En adoptant le rapport de Benedek JÁVOR (Verts/ALE, HU), la commission du contrôle budgétaire a recommandé que le Parlement européen donne décharge à la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité sur l'exécution du budget du Service européen pour l'action extérieure (SEAE) pour l'exercice 2015.

Les députés se sont félicités que, selon la Cour des comptes, le taux derreur global à la rubrique 5 consacrée à ladministration, y compris au budget du SEAE, reste relativement faible, étant estimé à 0,6% en 2015. Aucune déficience notable na été relevée en ce qui concerne le rapport annuel dactivité et le système de contrôle interne du SEAE.

Exécution budgétaire et financière: les députés ont fait remarquer que pour lexercice 2015, le budget total du SEAE sest élevé à 602,8 millions EUR, soit une augmentation de 16,2% par rapport à 2014, qui résulte du transfert à son budget de 71,5 millions EUR du budget administratif de la Commission (25,2 millions EUR) et dautres lignes budgétaires (jusquà 46,3 millions EUR) pour financer les coûts communs des délégations de lUnion, tels que les loyers, les frais concernant linformatique et la sécurité des bureaux.

Les députés déplorent laugmentation du taux danomalie moyen sur les engagements, qui est passé à 22,4% en 2015 (contre 18,3% en 2014) au niveau des contrôles ex ante. Ils soulignent également que lexécution du budget administratif du SEAE reste un sujet de préoccupation car certaines délégations bénéficient, en plus du budget propre du SEAE, de différentes contributions budgétaires de la Commission.

Cadre daction du SEAE: les députés ont formulé une série dobservations sur la gestion du SEAE, comme par exemple :

- remédier à certaines des faiblesses dans les procédures de recrutement des agents locaux dans les délégations et dans les procédures de passation de marchés organisées par les délégations;
- accorder une attention particulière, notamment dans les délégations, à la «continuité des opérations» et à la «gestion des documents» en tant que normes fondamentales de contrôle interne;
- assurer une répartition plus équilibrée du personnel: la part des diplomates des États membres représente 32,9% de lensemble du personnel du SEAE de grade AD contre 33,8% en 2014; ce pourcentage est supérieur dans les délégations, à savoir 43,1%;
- redéfinir ses conditions et ses politiques de recrutement afin dattirer autant de femmes que d'hommes aux postes de direction, le ratio étant actuellement de 21,4%/78,6%;
- faire de léquilibre géographique un élément important de la gestion des ressources humaines du SEAE, notamment en ce qui concerne les États membres ayant adhéré à lUnion en 2004 ou ultérieurement;
- développer le rôle des délégations de lUnion, notamment en facilitant et en soutenant la coordination entre les États membres, dans le cadre de la fourniture dassistance consulaire;
- adhérer au futur accord interinstitutionnel sur un registre de transparence obligatoire étant donné quil existe une frontière poreuse entre la diplomatie économique et le lobbying.

Le SEAE est invité à présenter, courant 2017, une révision de sa politique des ressources humaines, qui aborde des aspects tels que léquilibre hommes-femmes ou la mobilité du personnel entre les institutions, et qui tienne également compte de lincidence sur les ressources humaines du renforcement de laction extérieure et de la visibilité de lUnion à travers la stratégie globale de lUnion.

Les députés demandent également de revoir en profondeur les politiques immobilières du SEAE conformément aux recommandations formulées par la Cour des comptes. Ils préconisent la mise en uvre dune stratégie à moyen et long termes envisageant toutes les options possibles dans ce domaine, des priorités dinvestissement ou des possibilités dachat, jusquau renouvellement de locations ou au partage de locaux avec les États membres, et en tenant compte des besoins futurs en personnel ainsi que de la planification et du développement de la politique immobilière.

Le SEAE devrait renforcer les outils quil emploie pour gérer, contrôler et surveiller tous les coûts encourus dans le cadre de la politique immobilière de façon à disposer dune vue densemble détaillée de toutes les dépenses dans ce domaine.

Les députés estiment enfin quil faut continuer à renforcer la sécurité du SEAE et de ses délégations et invitent le SEAE à accorder la priorité à cet aspect au moment de choisir les bâtiments et les espaces pour ses délégations.

Décharge 2015: budget général UE, Service européen pour l'action extérieure (SEAE)

Le Parlement européen a décidé de donner décharge à la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité sur l'exécution du budget du Service européen pour l'action extérieure (SEAE) pour l'exercice 2015.

Dans sa résolution accompagnant la décision de décharge, adoptée par 512 voix pour, 120 contre et 3 abstentions, le Parlement sest félicité que le taux derreur global pour le budget administratif ait été estimé à 0,5% par la Cour des comptes et quaucune déficience notable nait été

relevée en ce qui concerne le rapport annuel dactivité et le système de contrôle interne du SEAE.

Exécution budgétaire et financière: le Parlement a fait remarquer que pour lexercice 2015, le budget total du SEAE sest élevé à 602,8 millions EUR, soit une augmentation de 16,2% par rapport à 2014. Ceci sexplique par le transfert à son budget de 71,5 millions EUR du budget administratif de la Commission (25,2 millions EUR) et dautres lignes budgétaires (jusquà 46,3 millions EUR) pour financer les coûts communs des délégations de lUnion, tels que les loyers, les frais concernant linformatique et la sécurité des bureaux.

Les députés ont déploré laugmentation du taux danomalie moyen sur les engagements, qui est passé à 22,4% en 2015 (contre 18,3% en 2014) au niveau des contrôles ex ante. Ils ont également souligné que lexécution du budget administratif du SEAE restait un sujet de préoccupation et ont invité toutes les parties prenantes à continuer de simplifier les sources et les modalités budgétaires.

Cadre daction du SEAE: le Parlement a formulé une série dobservations sur la gestion du SEAE, comme par exemple:

- remédier à certaines des faiblesses dans les procédures de recrutement des agents locaux dans les délégations et dans les procédures de passation de marchés organisées par les délégations;
- accorder une attention particulière à la «gestion des documents» en tant que normes fondamentales de contrôle interne, notamment pour la disponibilité et la fiabilité des informations utilisées à différentes fins de gestion;
- assurer une répartition plus équilibrée du personnel: la part des diplomates des États membres représente 32,9% de lensemble du personnel du SEAE de grade AD contre 33,8% en 2014; ce pourcentage est supérieur dans les délégations, à savoir 43,1%;
- redéfinir ses conditions et ses politiques de recrutement afin dattirer autant de femmes que d'hommes aux postes de direction, le ratio étant actuellement de 21,4% / 78,6%;
- accorder plus dimportance à léquilibre géographique en tant quélément de la gestion des ressources humaines du SEAE, notamment en ce qui concerne les États membres ayant adhéré à lUnion en 2004 ou ultérieurement;
- développer le rôle des délégations de lUnion, notamment en facilitant et en soutenant la coordination entre les États membres, dans le cadre de la fourniture dassistance consulaire;
- adhérer au futur accord interinstitutionnel sur un registre de transparence obligatoire étant donné quil existe une frontière poreuse entre la diplomatie économique et le lobbying.

Le SEAE a également été invité à:

- présenter, courant 2017, une révision de sa politique des ressources humaines, qui aborde des aspects tels que léquilibre hommes-femmes ou la mobilité du personnel entre les institutions;
- revoir en profondeur ses politiques immobilières en ce qui concerne le besoin de cohérence et lamélioration de la sélection des bâtiments. Les députés se sont félicités de la hausse du nombre de projets de regroupement entre des délégations de lUnion et des représentations des États membres et ont encouragé le SEAE à rechercher dautres moyens de généraliser cette bonne pratique;
- accorder la priorité au renforcement de la sécurité au moment de choisir les bâtiments et les espaces pour ses délégations.

Enfin, le SEAE devrait améliorer sa politique de communication à destination des citoyens de lUnion.

Décharge 2015: budget général UE, Service européen pour l'action extérieure (SEAE)

OBJECTIF : octroi de la décharge au Service européen pour lAction extérieure (SEAE) pour lexercice 2015.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision (UE) 2017/1620 du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2015, section X Service européen pour lAction extérieure.

CONTENU : Avec la présente décision, le Parlement européen octroie la décharge à la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité sur l'exécution du budget du Service européen pour l'action extérieure pour l'exercice 2015.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 27 avril 2017 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 27 avril 2017).

Parmi les principales observations faites par le Parlement dans la résolution accompagnant la décision de décharge, ce dernier a appelé le SEAE à remédier à certaines faiblesses évoquées par la Cour des comptes en matière de recrutement dagents locaux dans les délégations de lUE (par ex. un manque de transparence en ce qui concerne certaines étapes de la procédure) et dans ses procédures dacquisition (en particulier, des analyses incorrectes doffres comparées aux spécifications techniques ou lusage dune procédure de marché incorrecte) organisées par les délégations.